



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



23066901

Überlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

10. Mai 2023

IA/
der Greffier **Greffe**

N° d'entreprise : **0861 060 882**

Nom

(en entier) : **GEOPRO 3.14**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Klosterstrasse, 12 - 4780 SAINT-VITH**

Objet de l'acte : Extrait d'acte du PV d'AGE du 02/01/2023 - Démission et nomination des administrateurs.

1. Démission des administrateurs et décharge :

L'assemblée générale accepte à l'unanimité les démissions de tous les administrateurs en fonction et leur donne décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Il s'agit de :

Monsieur LEMPEREZ Jean-François, administrateur, domicilié professionnellement 57 Route d'Esch à L-3332 Fennange,

Monsieur CHIGNESSE Eric, administrateur, domicilié professionnellement 57 Route d'Esch à L-3332 Fennange,

2. Nomination de nouveaux administrateurs :

Les personnes suivantes ont posé leur candidature au poste d'administrateur

Monsieur LEMPEREZ Jean-François, domicilié professionnellement 57 Route d'Esch à L-3332 Fennange (Luxembourg),

Monsieur CHIGNESSE Eric, domicilié professionnellement 57 Route d'Esch à L-3332 Fennange (Luxembourg),

Monsieur WETZEL Philippe, domicilié 3 Kreuzwiesen à 7319 Steinsel (Luxembourg),

Monsieur HEIDERSCHIEDT Bernard, domicilié 3 Rue Albert 1^{er} à 4263 Tourinne Belgique)

Monsieur VAN CELST Erik, domicilié 543 Bredabaan à 2170 Merksem (Belgique)

L'assemblée générale accepte à l'unanimité les nominations des administrateurs suivants :

Monsieur LEMPEREZ Jean-François, administrateur délégué

Monsieur CHIGNESSE Eric, administrateur délégué

Monsieur WETZEL Philippe, administrateur,

Monsieur HEIDERSCHIEDT Bernard, administrateur et président du conseil d'administration,

Monsieur VAN CELST Erik, administrateur.

Les mandats sont exercés à titre gratuits et acceptés pour un terme de 3 ans qui sera renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30/09/2024.

Le présent procès-verbal est présenté pour approbation aux membres de l'assemblée, lesquels signent et ratifient les décisions.

Jean-François LEMPEREZ

Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).